

# Lettre d'information du député Paul Molac



## édito

par Paul Molac

**Chère liberté d'expression  
et de presse**

Les événements de janvier dernier ont eu un retentissement très important, non seulement chez nous mais aussi dans les autres pays. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à Ploërmel, Sérent ou Questembert, ces actes odieux sont inacceptables et nous ont touché, peiné, révolté et écœuré.

On ne tue pas pour des caricatures. La vie humaine est trop précieuse et rien ne peut justifier de donner la mort. L'abolition de la peine de mort, par F. Mitterrand, est l'acte qui marque notre volonté commune de respecter la vie humaine.

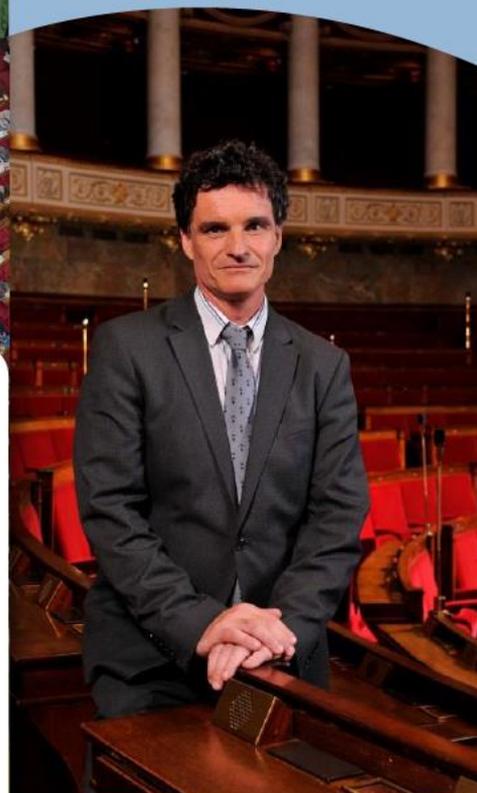
Notre réprobation portait aussi sur la violation de droits inaliénables que nous avons conquis de haute lutte : la liberté d'expression et la liberté de presse. Cette lutte a été celle de tout le XIX<sup>e</sup>, sous des régimes dictatoriaux différents dont les deux empires napoléoniens.

Que l'on apprécie, ou pas, les caricatures de Charly Hebdo, ces journalistes ont le droit et le devoir de défendre leurs idées par les moyens d'expression qu'ils choisissent. La liberté de notre société en dépend : sans information libre, pas de liberté.

Nous devons donc réaffirmer ces valeurs essentielles, d'un monde respec-

teux de la vie humaine et d'une société ouverte qui privilégie le dialogue, la confrontation pacifique des idées et l'esprit critique, sur une société totalitaire qui impose sa vision unique à toute une société. La France est un pays de liberté par rapport à de nombreux Etats du monde. Le gouvernement a réagi de façon équilibrée et appropriée en évitant d'amalgamer musulmans et islamistes, en réaffirmant que l'on pouvait être musulman et citoyen français. Il a ainsi coupé l'herbe sous les pieds des islamistes. Ces derniers auraient bien aimé que nous rejetions les musulmans qui vivent leur foi de façon ouverte et respectueuse et sont des citoyens soucieux de l'intérêt général.

Pour autant, ces événements doivent nous interroger sur nos propres valeurs. Je rappelle que dans le classement international des journalistes, la France est classée trente-neuvième pour le respect de la liberté de la presse. Elle est encore l'un des rares pays de l'Union européenne à ne pas reconnaître, ses minorités ou ses différentes cultures. Restons donc humbles et lucides, la nécessaire lutte contre les terrorismes ne doit pas nous faire oublier les progrès nécessaires que nous devons accomplir pour rendre notre monde plus solidaire et plus tolérant



### COORDONNÉES

**ASSEMBLÉE NATIONALE :**  
126, rue de l'Université,  
75355 Paris cedex 07  
Tél. 01 40 63 71 61

**CIRCONSCRIPTION :**  
26, Place de la Mairie,  
56800 Ploërmel  
Tél. 02 97 70 61 72

**> Ouverture permanence :**  
lundi > vendredi :  
9 h à 12 h / 14 h à 17 h

**COURRIEL :**  
[pmolac@assemblee-nationale.fr](mailto:pmolac@assemblee-nationale.fr)



## Le travail à l'Assemblée Nationale

### Question au Gouvernement sur la présence du PKK sur la liste des entités considérées comme terroristes par le conseil de l'union européenne

Le mercredi 11 février j'ai posé cette question au Gouv car la présence de cette organisation sur la liste terroriste de l'UE n'est plus justifiée quand on sait que ses combattants luttent de manière acharnée contre l'Etat islamique, notamment à Kobané, et cela avec le soutien de la coalition à laquelle participent la France et de nombreux pays européens. Cela n'est plus justifié lorsque l'on sait que ce parti a proclamé un cessez-le-feu unilatéral en Turquie, et que son chef mène des négociations directes avec Ankara le règlement politique de la question kurde de Turquie.

Cliquez ci-dessous pour voir la vidéo de cette question et de la réponse du ministre qui ne m'a pas du tout convaincue :



### Débat sur la politique maritime de la France

Le mercredi 14 janvier je suis intervenu en séance sur la Politique maritime de la France. Dans le peu de temps qui m'était imparti, j'ai essayé d'évoquer quelques-uns des principaux défis qui selon moi doivent être relevés pour avoir une politique maritime digne de ce nom. Il s'agirait d'abord d'avoir un ministère de la mer de plein exercice et ainsi donner au monde maritime en France toute l'importance qu'il mérite. J'ai attiré l'attention du Gouvernement sur la notion du conflit d'usage lié au milieu maritime et littoral entre pêche, production d'énergies, tourisme, réserves naturelles ou urbanisme. En effet, permettre l'exploitation des ressources naturelles pour favoriser le développement économique tout en

préservant un fonctionnement global de qualité favorisant les écosystèmes marins et littoraux doit apparaître comme un des points clés du développement des usages marins. Deuxièmement, il convient de remédier à la trop forte concentration du transport maritime en France. Il s'agit donc d'avoir une politique maritime volontariste, visant à développer nos infrastructures portuaires de taille plus modeste. Les solutions à creuser pour rééquilibrer la politique maritime, sont le feederling, processus de collecte et de distribution des conteneurs dans les nombreux ports secondaires, et le cabotage par une meilleure association des chargeurs routiers, notamment agroalimentaires, dans la chaîne logistique. Enfin, j'ai rappelé au Gouvernement qu'avec le navigateur Jo Le Guen, nous avons attiré l'attention des ministères concernés et du Secrétariat général de la mer sur la question de l'indemnisation du préjudice écologique, notamment en cas de marée noire.

### Questions au ministre de l'Intérieur : Immobilier et fichiers de Police

Le mercredi 11 février, j'ai également posé une question au ministre de l'intérieur sur les fichiers de police, et notamment sur le traitement des antécédents judiciaires (TAJ). La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dénonce régulièrement l'utilisation de ce fichier dans les enquêtes administratives, et notamment les enquêtes de moralité qui sont exigées pour certains emplois cela concerne plus d'un million d'emplois. Les fichiers de police peuvent constituer de véritables casiers judiciaires bis, sans les garanties apportées par le casier judiciaire. La France pourra être condamnée demain par la Cour européenne des droits de l'homme au sujet du TAJ. Actuellement, les personnes, et les données les concernant, peuvent y figurer pour des durées extrêmement longues, parfois jusqu'à quarante ans. Or on sait que deux tiers des fiches sont erronées. J'ai donc demandé au ministre de l'Intérieur s'il envisageait de réformer ce fichier pour corriger les nombreuses erreurs qu'il contient et limiter son utilisation?



### Proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordres

Le jeudi 29 janvier je suis intervenu en séance sur la Proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Cette proposition de loi, discutée dans le cadre de la journée parlementaire réservée au groupe écologiste avait été déposée par les quatre groupes de gauche de l'Assemblée nationale. Elle vise à instaurer une obligation de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre à l'égard de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs. Le but est de prévenir dans le cadre de leur activité économique toute atteinte aux droits de l'homme ou à l'environnement en France et à l'étranger et de mettre en œuvre le cas échéant des mesures de réparation. Cette proposition de loi a malheureusement été renvoyée à un examen ultérieur.

Cliquez ci-dessous pour voir la vidéo de mon intervention :



### Autres sujets d'intervention ce dernier mois, à lire ou visionner sur le blog :

- \* Débat sur la délégation parlementaire au renseignement
- \* Fiscalité de la méthanisation à la ferme
- \* Proposition de loi pour faciliter les fusions de communes
- \* Investissement en casernes et véhicules pour les forces de sécurité



## L'actualité en circonscription

### PAC : Pour une prise en compte des haies en Bretagne.

#### Question au gouvernement du 17 février 2015 :

« M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement sur la définition des haies pour la mise en place des bonnes conditions agro-environnementales (BCAE). La préservation des haies souhaitée par l'Union européenne au travers des aides de verdissement de la PAC est un juste retour après un remembrement souvent aveugle qui a détruit toutes les niches écologiques que représentent les haies. Cependant, la diversité des cultures et des paysages en France implique une grande diversité de haies. Ainsi, une haie en Bretagne ne ressemble pas à une haie dans le Poitou et encore moins à une haie en zone montagneuse. La définition des haies se doit d'être assez souple afin de concilier diversité des pratiques et efficacité écologique. Un collectif national a récemment été reçu au ministère de l'Agriculture afin de faire reconnaître cette diversité. En Bretagne, nombre de talus composés d'alignement d'arbres ne sont pas reconnus comme haies alors que certains pays comme l'Irlande et l'Angleterre reconnaissent ces mêmes alignements. Cette situation crée une distorsion entre les agriculteurs des différents pays européens. Afin d'éviter cette situation, il souhaite savoir si le Gouvernement prévoit une révision de la définition de ces haies. »

### Regroupement des centrales d'achat : Une menace pour nos agriculteurs ?

J'ai récemment interpellé le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique sur le récent rapprochement des centrales d'achats de deux des plus grandes enseignes de la grande distribution, à savoir Système U et Auchan.

Ce partenariat prendra la forme d'un accord de coopération à l'achat lors des négociations commerciales qui devraient s'ouvrir en octobre en vue de fixer les prix pour 2015. Ce rapprochement donnera ainsi naissance au numéro un français de la grande distribution en part de marché. Alerté par des agriculteurs et des représentants de la filière agroalimentaire, j'ai demandé au ministre ce que le Gouvernement comptait faire pour lutter contre la pression accrue qu'exercent ces géants de la grande distribution sur les prix des producteurs.

Le degré de concentration dans la grande distribution étant déjà très inquiétant pour les fournisseurs industriels, ce rapprochement réduit encore une fois les marges de manœuvres des fabricants sur lesquels la pression sur les prix est permanente.



## Animations sur le territoire

> Du 15 février au 31 mars, Josselin

### Concours photos : "Des Mots en Photos"

Le Festival [O] Slam ETC lance son premier concours photos avec une thématique imposée des plus poétiques : « Des Mots en Photos ». Ce concours est ouvert aux photographes amateurs de plus de 16 ans. La prise de vue peut être argentique ou numérique, en couleurs ou en noir et blanc. Chaque participant devra fournir une seule réalisation et dans une version imprimée. Le concours photo est ouvert du 15 février au 31 mars. Une exposition de l'ensemble des clichés aura lieu du 7 au 11 avril lors du festival.

Courriel: [oslametc@live.fr](mailto:oslametc@live.fr)

> Le 24 février, Questembert

### Orchestre de Bretagne – Mozart

Orchestre Symphonique de Bretagne - Gilles APAP inclassable musicien franco-américain, il est l'interprète idéal pour ce programme construit autour de Mozart le bohémien, compositeur aussi facétieux que génial. Curieux de toutes les musiques, qu'il interprète avec une joie égale, de la musique tzigane aux mélodies celtiques, Gilles Apap prendra le répertoire de Mozart comme point de départ pour un tour du monde musical. Il sera ici au violon et à la baguette pour diriger l'OSB. Nul doute que sa fertile imagination saura rendre à Mozart un hommage inattendu !

2 séances à l'Asphodèle à 10h et 14h tarif unique de 5 € - séances scolaires ouvertes au public

Téléphone fixe : 02 97 26 29 80

> Le 28 février, Ploërmel

### Une dernière danse?

La compagnie X Press, du talentueux chorégraphe Abderzak Houmi, propose le dernier tableau d'un trptyque, interprété par deux danseurs et une musicienne qui se rencontrent au fil de trois duos entre résistance, patience et passé.

Réservation : Pôle Culturel 02 97 74 08 21 et Office de Tourisme 02 97 74 02 70

Tarif : plein tarif 10€ et 6€, tarif abonné 8€ et 4€

> Le 07 mars, Beignon

### Fest Noz

Fest-Noz le samedi 7 Mars à la salle Multifonctions à Beignon. Avec Ar Men Du, Diskuizh et Le P'tit fermié. Tarif : 6 € l'entrée.

Contact : Marie-Cécile Le Thiec 06 74 62 35 95 ou [le-thiec-clerice@wanadoo.fr](mailto:le-thiec-clerice@wanadoo.fr)



## Du côté du web

> **articles choisis** > **cliquez sur le sous-titre/lien**

### Indignité nationale ? Une sorte de flétrissure républicaine (Par Jean-Jacques Urvoas)

L'UMP propose « l'instauration d'une peine complémentaire de crime d'indignité nationale assortie d'une peine de dégradation nationale emportant la privation des droits civiques, civils et politiques, pour les terroristes français ». Elle s'inspire ainsi clairement de celle instaurée par le Général de Gaulle dans une ordonnance du 26 août 1944.

Cette dernière avait institué un crime nouveau – l'indignité nationale – puni d'une nouvelle peine – la dégradation nationale – pour sanctionner les Français s'étant « rendus coupables d'une activité antinationale caractérisée ». Rétroactive, cette ordonnance visait les faits de collaboration perpétrés en France ou à l'étranger (notamment en Allemagne) entre le 16 juin

1940 et le 10 novembre 1945, date de libération totale de notre territoire. Elle fut appliquée à environ 94 000 personnes avant d'être abrogée par la loi d'amnistie du 5 janvier 1951.

### Appel pour une mobilisation des élus en faveur de l'Assemblée de Bretagne, collectivité unique d'une Bretagne réunifiée

La réforme territoriale initiée par le gouvernement va entrer dans une nouvelle phase. Après un débat animé sur le redécoupage des régions, qui n'est pas clos et qui a révélé une méthode descendante plus technocratique que démocratique, le projet de loi portant sur la « nouvelle organisation territoriale de la république », relatif aux compétences des collectivités sera débattu dans les mois à venir et conditionnera pour longtemps l'avenir des collectivités territoriales.